



COMMUNE : GIVRINS

DENOMINATION DE LA LISTE : Entente communale

PROFESSION

N°	Nom(s) (Nom + Prénom = max. 40 caractères)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1.	LIMAT	Florence	F.	21.11.61	St-Barthélemy VD	Educatrice Recherche	Rte Bellangère 22 1271 GIVRINS		Mr ✓
2.	Bally	Annelise	F	26.01.60	Givryns VD	retraitee	Rte de Treix 6 1271 Givryns		Mr ✓
3.	Blaser	Caroline	F	26.04.51	Laugnan BE	retraitee	Rte de Genolier 18 1271 Givryns		Mr ✓
4.	Derbigny	Robert	M	21.02.46	Murchrosy VD	retraite	Rte des Nees Hegg 1271 Givryns		Mr ✓
5.	Nardone	Loïc	M	27.2.93	Baugy-Villars VD	architecte	Ch. du Pont-d'Auberg 1271 Givryns		Mr ✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 45. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.



COMMUNE : GIVRINS

DENOMINATION DE LA LISTE : Entente communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
6.	PETTIT	JONATHAN MARC	M	30.11. 1964	FRANCE	CONSULTANT	MARETTES 17		Mr ✓
7.	MILLER	JOHN	M	03.02. 1957	GIVRINS VD	RETRAITÉ	CH. DU PONT-DE- TEAREJ		Mr ✓
8.	Praderwand	Hugo	M	1.10.1980	Cercello / Payerne VD	Agriculteur	Ch. des Enquêtes Hraouf		Mr ✓
9.	Guillaud	Roger	M	05.01.48	Champagne VD	Retraité	Ale de la Bellongère		Mr ✓
10.	Bovet	Fred-Heini	M	16.7.44	Ancenis Orbe VD	Ingénieur ch. Leveny	St. Genes		Mr ✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 45. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.



COMMUNE : GIVRINS

DENOMINATION DE LA LISTE : Entente communale

N°	Nom(s) (Nom + Prénom = max. 40 caractères)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
11.	Glutz	David	M	21.07.79	Hägendorf Soleur	Mécanicien Auto	Route de la Sic 3		mr ✓
12.	Sauber	Fredéric	M	10.10.77	Sigüwind BE	Employé de commerce	Avenue de la Bellangère 19		mr ✓
13.	Baumgartner	Benoît	M	16.03.98	Rapperswil BE	Entrepreneur agricole	Route de Trelex 1		mr ✓
14.	Walkerbe Vendrell	Florence	F	25.4.69	Chavornay VD	Directrice RH / Cheffe de service	Chemin de Châtel-Bessus 3		mr ✓
15.	Mooney	Georgia	M	02.10.57	Vully les Lacs VD	Retraité	RT. de la Bellangère		mr ✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 45. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procurator spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.



COMMUNE : GIVRINS

DENOMINATION DE LA LISTE : Entente communale

N°	Nom(s) (Nom + Prénom = max. 40 caractères)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
16.	MONNEY	Patric	M	19/11/1958	Vully-le-Lac VD	Retraité Boucherie charcuterie	Rte de la gare 1271 Givrins		mr ✓
17.	Gallay	Valentin	M	17/11/1997	Pont-sur-Rolle	Agriculteur	Rte de la Bellongère 21B 1271 Givrins		mr ✓
18.	Freiaz	David	M	5.2.74	Givrins	meccanicien	Ch. du Carré 6B		mr ✓
19.	Monney	Régis	M	28.08.89	Vully-le-Lac VD	Forestier - Bûcheron	Rte de la Bellongère 22		mr ✓
20.	WATTS	Robert	M	26.11.48	GIVRINS	Retraité Directeur Imprimerie	RTE DELA BELLONGERE 15		mr ✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 45. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procurator spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.



COMMUNE : GIVRINS

DENOMINATION DE LA LISTE : Entente communale

N°	Nom(s) <small>(Nom + Prénom = max. 40 caractères)</small>	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif <small>(max. 80 caractères)</small>	Domicile <small>(adresse complète)</small>	Signature	Contrôle <small>(laisser en blanc)</small>
21.	Demand	Christina	F	26.03. 1966	Horw Lucerne	Audicienne	Rte de Trèlex 1 1271 Givrins		mr ✓
22	BERNES- LASSERRE	Thierry	M	24.02. 1961	Givrins	RETRAITÉ CURATEUR	Chemin des Carrés 3 1271 Givrins		mr ✓
23	Boutin Julien	Julien	M	26.04 1993	La Sagne Ne	chef d'exploitation	Chemin de la Fauilleme 1		mr ✓
24	PRELAZ	Séverine	F	29.05 1971	GIVRINS VD	Employée de Com	Rte de Trèlex 3a 1271 Givrins		mr ✓
25	Clot	Damien	M	21.12.76	Amnivières VS	Electronicien	Ch. du Carré 27 1271 Givrins		mr ✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 45. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuracion spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.



COMMUNE : GIVRINS

DENOMINATION DE LA LISTE : Entente communale

N°	Nom(s) (Nom + Prénom = max. 40 caractères)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
26	FAVIA	Christiane	F	19.03.1964	Montagnaire VD	Enseignante, bouch plongeon international	Route de la Seix 10		mr ✓
27	Lebeu	Jean-Hild	M	20.12.42	Genève	Services Consultants Électricité	Pont de Terné 6		mr ✓
28	GUILLOUD	Timothée	M	25.07.84	Champagne VD	Electricien	Route de la Bellangère 7		mr ✓
29	Rossier	Yvina	F	19.07.92	Tuggen VD	Boulangerie Paris gérante	Rte de Gendies 8a		mr ✓
30	Demand	Isabelle	F	1971 18.06.	Reichenbach im Kandertal BE	Maître de Cabine	Route de Gendies 15		mr ✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 45. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.



COMMUNE : GIVRINS

DENOMINATION DE LA LISTE : Entente communale

N°	Nom(s) (Nom + Prénom = max. 40 caractères)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
31	DEMAND	JEAN-LUC	M	21.05.67	WILA/ZH	ANCIEN PILOTE DE LIGNE	ROUTE DE GENÈVE		mr ✓
32	GRAHIN	RICHARD	M	23.12.74	ROYAUME UNI	FONCTIONNAIRE INTERNATIONAL	ROUTE DE LA SUE 26.		mr ✓
33	Reichert	Martin	M	28.06.83	Satigny/GE	Entrepreneur Energie du bâtiment	Route de Gendrier		mr ✓
34	Rebetez	Jordan	M	18.03.98	Les Genevez 20	Mécanicien	Route de la gare 7a		mr ✓
35	Gantherien	Pierre	M	20.XI.45	S+ Croix	Retraité	20 chemin du Carré		mr ✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 45. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- **Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**



COMMUNE : GIVRINS

DENOMINATION DE LA LISTE : Entente communale

N°	Nom(s) (Nom + Prénom = max. 40 caractères)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
36.	MAAG	STEPHANE	M	4.12.74	STEINMAUR ZH	COMMERCIAL	CH. DU CARRE 1271 GIVRINS	<i>[Signature]</i>	mr ✓
37.	Aeschlimann	Christian	M	10.04.74	Langnau F.E. ^{BE}	Entrepreneurs forestier	Rte de Genolè 1271 Givvins	<i>[Signature]</i>	mr ✓
38.	PREAZ GIROD	Anne-Claude	F	17.06.1970	Gmni VD COMMI	interprète	ruelle des chaumes chauder 1 1271 GIVRINS	<i>[Signature]</i>	mr ✓
39.	MEYLAN	Samuel	M	24.04. 1971	LE CHEMIT VD	FISCALISTE	CH. DE L'OCHE 2A	<i>[Signature]</i>	mr ✓
40.	MANTRINO	Erika	F	29.09. 1977	Givvins Allemagne	Prof. d'allemand	Route de Sodome 11	<i>[Signature]</i>	mr ✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 45. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumuli imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.



COMMUNE : GIVRINS

DENOMINATION DE LA LISTE : Entente communale

N°	Nom(s) (Nom + Prénom = max. 40 caractères)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
41.	Boulenz	Daniel	M	12.06.1966	Corsier/Vevrey VD	Employé Agricole	Route de la Bellangère 4		mr ✓
42.	VAN DER VEKEN	MATTEIS	M	10.08.78	APPENZEL AU VD	CONSEILLER ONG SUISSE	CH. DU CARRE 16a Bellangère 13		mr ✓
43.	TAGINI	Julien	M	18.09.79	Vevrey VD	Ingenieur	Rte de la Bellangère 13		mr ✓
44.	DOUBRETHU	Hedhias	M	08.01.74	Franca	Gérant de Société	Route des Naulten 10		mr ✓
45.	COURCOUX	NICOLAS	M	13.08.71	Trélex VAUD/CH	ECONOMISTE	Rte. de Genolien 17		mr ✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 45. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.

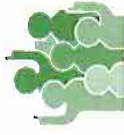
COMMUNE : GIVRINS



DENOMINATION DE LA LISTE : Entente communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
46	WALL	DAVID	M	01/09/78	GIVRINS	DIRECTEUR	CHEMIN DES GIVRINS.		mr ✓
47	Habegger	Louis	M	25/06/04	VERSOIX	Etudiant en lettres	Chemin des Naisetiers 4		mr ✓
48	Talidet - Herber	Corinne	F	26/12/74	GIVRINS	Conseil Financier en entreprise	chemin des L'aveuils 9		mr ✓
49	COURCOUX	SARINA	F	19/01/80	TRELEX	MARKETING FINANCIER	Poste de Gondole 27		mr ✓
50	SCHONFEL	FRAISSET	M	01/12/76	LANÈHEST	ARCHITECTE	Route M2 GIVRINS 32		mr ✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 45. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.



COMMUNE : GIVRINS

DENOMINATION DE LA LISTE : Entente communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
51	Stroele Morel	Murielle	F	29.08.72	Chudone	enseignante	21 chemin du Carve		Mr ✓
52	Morel	Claude	F	18.11.66	Chardonne	Administrateur	21 chemin du Carve		Mr ✓
53									
54									
55									

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 45. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- **Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**